



Association Avallon-Morvan Pour la pêche

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22/01/2023 pour l'année 2022. Hotel Gouvenain , Avallon .

Ouverture de la séance à 9h30 . Mr Lulic, Président de l'AAMP, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les sociétaires ainsi que les personnalités présents
Personnalités présentes : Mr Armand , Président de la Fédération de pêche de l'Yonne , que Mr Lulic remercie pour sa présence .
Avant l'ouverture de la séance Mr Lulic demande une minute de silence à l'assemblée en souvenir de Mr Jean Gilles Besles , membre du C.A de l'AAMP disparu il y a peu.

Rapport moral de Mr le Président de l'AAMP pour l'exercice 2022. Voir document ci-joint pour le détail .

- Augmentation du prix de la carte de Pêche 2023 . Mr Armand , président de la Fédération départementale regrette cette augmentation , décision nationale à laquelle la Fédération n'a pas pu s'opposer .
- Evolution de la réglementation sur la taille de capture du brochet : Sur ce point , Mr Armand explique que la fenêtre de capture 60-80 cm adoptée dans notre département à compter du 1er janvier 2023 a pour but de protéger les plus gros géniteurs et qu'un bilan en serait tiré d'ici trois ans .
- Garderie : Des sociétaires présents déplorent le manque de garderie de la part de l'Office français de la biodiversité , Mr Armand est conscient de cette situation et indique que la Fédération nationale veut renforcer ses capacités de garderie et est en train de signer une convention avec la gendarmerie du département sur ce point .

Bilan 1^{ère} catégorie : voir rapport moral pour le détail

Mr Lulic rappelle que deux autres départements de la Bourgogne limitent à trois, l'autre à quatre, le nombre de truites pouvant être capturées par jour et par pêcheur. Il interroge l'assemblée présente pour savoir si notre association souhaite proposer une telle mesure à la Fédération de l'Yonne dans le but de protéger davantage nos populations de truites sauvages . Cette décision est mise au vote et adaptée par 27 voix pour et 3 contre . Mr Armand prend acte de ce vote et s'engage à proposer cette mesure au conseil d'administration de la Fédération de l'Yonne .

Bilan 2^{ème} catégorie :

Des sociétaires présents regrettent le manque de protection du sandre pendant sa période de reproduction sur le lac du Crescent , comme cela ce fait dans le département de la Nièvre . Après consultation de l'assemblée présente , il est proposé de mettre en réserve temporaire , à l'image de ce que pratique la Fédération de la Nièvre, la partie du lac située en amont du pont de Queuzon (interdiction des techniques spécifiques carnassiers et de la pêche en barque pendant les quelques semaines qui suivent l'ouverture de la pêche des carnassiers) . Cette mesure est mise au vote , adoptée par 17 voix pour , 2 contre et 11 abstentions par les sociétaires présents. Soumise à la Préfecture de l'Yonne cette mesure pourrait être appliquée en, 2024 .

Rapport financier des comptes 2022, présentation du projet de budget 2023: (Voir document joint)

Sur ce point Mr Lulic cède la parole à Mr Fouilloux, trésorier de l'association, qu'il félicite encore une fois pour la qualité de son travail. Mr Fouilloux présente le budget de l'année 2022. Le budget prévisionnel de l'année 2023 est à son tour présenté et commenté à l'assemblée. Mr Fouilloux souligne en conclusion la situation favorable des finances de notre association.

Approbations et votes :

Vu l'article VII des statuts de notre association (les décisions de l'assemblée générale sont approuvées à la majorité des membres actifs présents) :

- Le rapport moral pour l'année 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents .
- Le rapport financier 2022 et le budget prévisionnel 2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents .

Appel à candidature pour le poste de membre du conseil d'administration de l'AAMP, renouvellement du

C.A :

Deux places sont vacantes au C.A de l'AAMP. Mr Lulic fait appel à l'assistance pour pourvoir ces deux places. Mr Lilian Recouvrot est candidat à la fonction de membre du conseil d'administration de notre association. Conformément à nos statuts, il siègera un an en qualité d'observateur dans le C.A avant d'en devenir membre titulaire

Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée par l'assemblée présente, mais Mr Armand souhaite insister sur le fait que la pratique de notre loisir est de plus en plus contrariée et même menacée, il cite comme exemple l'utilisation de plans d'eau et d'étangs pour y implanter des panneaux photovoltaïques, ce qui y interdit la pratique de la pêche et surtout nuit très fortement à l'équilibre de la vie aquatique. Deux cas sont d'ores et déjà effectifs dans notre département.

Mr le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 11h30.

Le Président :
Daniel Lulic

Le secrétaire :
William Pezet